

Une enquête inédite sur la gestion des données auprès des collectivités territoriales du Grand Est

Dans la perspective de la journée du 16 novembre, une grande enquête a été lancée auprès des collectivités territoriales concernées par les obligations d'ouverture des données publiques (les communes, les EPCI, la CeA et les départements). Cette enquête avait plusieurs objectifs :

- **Mesurer la prise en compte** des nouveaux enjeux liés à ces obligations légales par les collectivités
- **Evaluer le degré d'avancement** des démarches engagées
- **Comprendre les besoins des territoires** pour construire une dynamique territoriale et pour développer l'utilisation des données au service de l'intérêt général.

Il convient de rappeler que les obligations légales dont il est ici question s'appliquent à toutes les administrations publiques d'un territoire de plus de 3 500 habitants (et ayant des équipes de plus de 50 agents ETP) depuis le 1^{er} octobre 2018. Pour le Grand est, sont concernés : 267 communes, 3 métropoles et 146 communautés, les 10 départements et la CeA, le Conseil régional ainsi que quelques autres structures publiques locales (de type syndicat mixte par exemple).

Pour mémoire, une quinzaine de portails territoriaux de données ouvertes ont été identifiés début 2021 à l'occasion d'une première étude réalisée pour le compte de GéoGrandEst. Certains hébergent les données d'un nombre significatif de communes (par exemple le portail data.mulhouse-alsace.fr) Quelques collectivités publient par ailleurs des données sur national.data.gouv.fr sans qu'il soit possible de parfaitement les dénombrer. Pour autant, il est cohérent d'estimer que moins de 10% des collectivités du Grand Est publient aujourd'hui des données en open data (contre 14% au niveau national¹). L'écart est aussi marquant pour les départements (taux national de 60% contre 30% dans le Grand Est). En revanche les communes et/ou EPCI de plus de 100 000 habitants semblent être dans la moyenne nationale de leur strate (59%).



Les chiffres clefs de l'enquête

Avec **95 réponses enregistrées**, cette enquête couvre près de 25% des collectivités ciblées. L'échantillon est très significatif d'autant que près des deux tiers des répondants ne sont pas impliqués dans la gouvernance actuelle de GéoGrandEst (et si leur collectivité en est membre, ils n'en sont pas les acteurs).

Concernant tout d'abord les obligations légales d'ouverture des données publiques, on notera que **77% des répondants indiquent avoir connaissance des obligations légales** qui s'imposent à leur collectivité. Ce chiffre est positif. Il est élevé et bien supérieur à ceux obtenus dans d'autres régions lors d'enquêtes similaires menées en 2019 et 2020. Ils sont en revanche tout autant (exactement **77%**) à ne pas avoir identifié comment engager un processus de publication ou à avoir fait le constat d'une incapacité, par manque de moyens, à l'engager. Très logiquement d'autres enjeux sont encore moins bien identifiés ou soulèvent de façon plus criante encore un manque de compétences disponibles : le choix des licences de publication des données (non identifié ou non géré à **81%**), l'identification d'un portail pour publier ses données (non identifié ou non géré à **66%**). La question des obligations de transparence algorithmique, point corollaire à l'open data applicable depuis le 1^{er} juillet 2020, est par ailleurs méconnue de **79%** des collectivités.

En revanche, plus de **75%** des collectivités qui ont répondu ont identifié l'enjeu majeur de l'accès à des données utiles à la conduite des politiques mais qui ne sont pas en open data et **43%** déclarent avoir déjà engagé des démarches ou réfléchir à engager des démarches de partage et d'échanges de données. Mais elles sont **68%** à ne pas intégrer dans ce périmètre de réflexion les « données privées d'intérêt général » (de type Waze ou autre) qui font dorénavant partie des priorités des politiques publiques de la donnée (cf. circulaire du 1^{er} ministre du 27 avril 2021).

Concernant les besoins des collectivités (et donc les possibles attentes à l'égard de DataGrandEst), elles sont très majoritairement tournées vers une nécessaire mutualisation (oui à **88%** pour engager leur démarche d'ouverture des données). Cette mutualisation pourra très utilement être complétée par la mise à disposition de services :

- Pour engager une démarche d'identification des jeux de données à ouvrir (oui à **56%**)
- Pour choisir les licences de publication (oui à **68%**)
- Pour identifier un portail où publier ses données (oui à **62%**)

De manière générale la démarche de mutualisation proposée par l'Etat, la Région et leurs partenaires de DataGrandEst est plébiscitée : 77% d'intérêt pour y participer dont 43% « oui tout à fait ». De façon plus ciblée, l'intérêt pour la mise à disposition de ressources (formation, expertise, outils d'animation...) est également plébiscitée (83% d'intérêt dont 46% « oui tout à fait »).



En termes de priorité, les attentes sont très fortes pour la présentation de l'expérience de territoires pionniers (56%), l'organisation de formations juridiques (55%), des séquences de travail sur la prise en main de la plateforme DataGrandEst (51%) ou encore des ateliers et un accompagnement sur-mesure des collectivités.

Quelques compléments

On notera aussi que sur les 19 répondants qui indiquent être dans une collectivité qui a déjà engagé une réflexion sur son futur portail de données, 11 sont membres de GéoGrandEst (et 7 sur les 13 qui ont engagé une démarche avec le choix du portail effectué).

Parmi les 95 répondants, 42 souhaitent entrer en contact avec l'équipe de DataGrandEst dont 25 qui ne sont pas des interlocuteurs habituels de GeoGrandEst. Autant de futurs partenaires possibles !



ⁱ Source : observatoire de l'open data - chiffres 2021 - <https://www.observatoire-opendata.fr/resultats/>

